

CONTRAT DE CESSION DE MARQUE

Entre :

La société PERSON'ALIZE, représentée par son représentant légal Jean-Michel Le Calvez, concepteur rédacteur, SARL au capital de 7 622,45 € RCS Bordeaux 38773912100052, dont le siège social est 246 rue d'Ornano – 33000 Bordeaux

Ci-après désigné le Cédant :

Et la Communauté Urbaine de Bordeaux,
Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex

Ci-après désigné le Cessionnaire :

Etant rappelé que le Cédant est titulaire et propriétaire des marques « **Les Juniors du Développement Durable** » *et* « **Les Juniors du DD** ».

Ci-après désignées les marques :

Le Cessionnaire souhaite acquérir la propriété pleine et entière des marques et le Cédant accepte de les lui céder.

En conséquence de quoi, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat et portée de la cession :

Par la présente, le Cédant cède, sans aucune restriction ni réserve, à compter de la signature de la présente, au Cessionnaire, qui accepte, la propriété pleine et entière de :

- la marque « **Les Juniors du Développement Durable** » enregistrée le 9 juin 2009 à l'INPI sous le numéro national : 09 3 655 769 dans les classes de produits ou services n°28, 35 et 41

et

- la marque « **Les Juniors du DD** » enregistrée le 9 juin 2009 à l'INPI sous le numéro national : 09 3 655 766 dans les classes de produits ou services n°28, 35 et 41.

Ci-joint en annexe les certificats d'enregistrement susvisés.

Article 2 : Prix de la cession :

Le Cédant cède au Cessionnaire les marques à titre gratuit.

Article 3 : Garanties :

Le Cédant déclare qu'il n'a consenti aucune licence d'exploitation, ni aucune cession totale ou partielle, ni aucun droit de gage ou nantissement sur les marques à aucune personne physique ou morale, et qu'en conséquence, il a l'entière faculté de disposer librement des droits privatifs qui en découlent.

Le Cédant certifie que les marques n'ont fait l'objet d'aucun litige ou d'aucune revendication de la part d'un tiers à ce jour.

Article 4 : Conséquences de la cession :

Par la présente, le Cessionnaire est alors subrogé dans tous les droits du Cédant sur les marques, de sorte qu'à compter du jour de prise d'effet de la présente cession, il en aura la pleine propriété et la jouissance entière et pourra en disposer et les exploiter à son gré, les maintenir en vigueur ou les abandonner.

Le Cessionnaire acquittera à compter du jour de la prise d'effet de la présente cession, les taxes de renouvellement des marques pour autant qu'il souhaite les maintenir en vigueur.

La présente cession emporte le droit pour le Cessionnaire d'agir notamment en contrefaçon à l'égard de tous actes antérieurs ou postérieurs à ladite cession.

Article 5 : Publicité et formalité :

Le Cessionnaire accomplira toutes les formalités liées à la cession, notamment l'inscription au Registre national des marques auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Le Cessionnaire supportera tous les frais liés aux formalités.

La présente cession prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Tout pouvoir est accordé aux porteurs d'un extrait ou d'une copie intégrale du présent acte afin de procéder aux formalités.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

Pour la société PERSON'ALIZE



INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

de commerce ou de service

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque reproduite au verso a été enregistrée.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Cet enregistrement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle

n° 09/46 Vol. II du 13 novembre 2009

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

Benoit BATTISTELLI



Person'Alizé
246 d'Ornano
33000 BORDEAUX

N° National : 09 3 655 766

Dépôt du : 9 JUIN 2009

à : I.N.P.I. BORDEAUX

Person'Alizé, Sarl, 246 d'Ornano (rue), 33000 BORDEAUX,
N° SIREN : 387 739 121.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
Person'Alizé, 246 d'Ornano, 33000 BORDEAUX.

Les Juniors du DD

Classe N° 28 : Jeux, jouets ; jeux de cartes ou de tables ;

Classe N° 35 : Publicité ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; publication de textes publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ;

Classe N° 41 : Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ; informations en matière de divertissement ou d'éducation ; services de loisir ; publication de livres ; prêts de livres ; production de films sur bandes vidéo ; montage de bandes vidéo ; services de photographie ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; micro-édition.

Classes de produits ou services : 28, 35, 41.



inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

33000 BORDEAUX
248 d'Orléans
Bâtiment A104

de commerce ou de service

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque reproduite au verso a été enregistrée.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Cet enregistrement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle

n° 09/46 Vol. II du 13 novembre 2009

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

Benoît BATTISTELLI



Person'Alizé
246 d'Ornano
33000 BORDEAUX

N° National : 09 3 655 769

Dépôt du : 9 JUIN 2009

à : I.N.P.I. BORDEAUX

Person'Alizé, Sarl, 246 d'Ornano (rue), 33000 BORDEAUX,
N° SIREN : 387 739 121.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
Person'Alizé, 246 d'Ornano, 33000 BORDEAUX.

Les Juniors du Développement Durable

Classe N° 28 : Jeux, jouets ; jeux de cartes ou de tables ;

Classe N° 35 : Publicité ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; publication de textes publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ;

Classe N° 41 : Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ; informations en matière de divertissement ou d'éducation ; services de loisir ; publication de livres ; prêts de livres ; production de films sur bandes vidéo ; montage de bandes vidéo ; services de photographie ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; micro-édition.

Classes de produits ou services : 28, 35, 41.